



Tarifs de location – Théâtre du Palais Municipal

Description :

Situé dans l'arrondissement La Baie, cet amphithéâtre à l'italienne pouvant accueillir 2 100 spectateurs, offre un confort digne des grandes salles de spectacles à travers le monde. On y présente "La Fabuleuse histoire d'un Royaume" et plusieurs spectacles d'envergures.

Loyer de base :

Événements/Spectacles réguliers :

Théâtre du Palais Municipal – Capacité : 2300 places

Tarif du loyer : **3500,00 \$ / jour**
Jour supplémentaire de montage : **500,00 \$ / jour**

Événements/Spectacles – Organismes sans but lucratif

Théâtre du Palais Municipal – Capacité : 2300 places

Tarif du loyer : **1750,00 \$ / jour**
Jour supplémentaire de montage : **250,00 \$ / jour**

Événements/Spectacles – Organismes à but communautaires (Ex : campagnes de financement)

Théâtre du Palais Municipal – Capacité : 2300 places

Tarif du loyer : **Sur demande**
Jour supplémentaire de montage : **Sur demande**

Théâtre du Palais Municipal - Frais additionnels, billetterie et politiques:

*** Certains frais sont obligatoires avec toutes locations***

- Personnel de salle et sécurité (**obligatoire**) : ----- 1200 \$
- Régisseur de salle (**obligatoire**) : ----- Inclus
- Coordonnateur technique (**obligatoire**) : ----- 33 \$ / h
- Équipement technique (**obligatoire**) : ----- 1700 \$

- Technicien de scène (Min. 3 heures): ----- 25 \$ / h
- Sonorisateur et éclairagiste (Min. 3 heures) : ----- 32 \$ / h
- Chef son et chef électrique (Min. 3 heures) : ----- 31.50 \$ / h
- Conciergerie (Min. 3 heures) : ----- 20 \$ / h
- Service de premiers soins : ----- Inclus
- Préposés au stationnement: ----- Inclus
- Produits dérivés : ----- 15% personnel fourni par Diffusion Saguenay – 10 % sans personnel fourni

Note

*** Le locataire s'engage à rembourser les équipements techniques non inclus dans le devis de la salle après approbation du directeur technique du locataire.

Billetterie

*** Les services de billetteries de Diffusion Saguenay sont obligatoires dans tous les cas

- Impression de billet : ----- 0,25\$/ch
- Une redevance de **10 %** du coût brut par billets sera ajoutée au prix du billet pour le service de billetterie.
- Un délai de 10 jours ouvrables est nécessaire avant la mise en vente d'un spectacle ou événement

Politiques

- **Bars** : Tous les revenus de bars et restaurants demeurent la propriété exclusive de Diffusion Saguenay
 - **Vestiaire** : Tous les revenus demeurent la propriété exclusive de Diffusion Saguenay
 - **Modalité de paiement** : **50 %** lors de la réservation et **50 %** le jour de la représentation
 - **Affichage** : Diffusion Saguenay permet l'affichage dans ses salles de spectacle à certains endroits avec l'approbation au préalable du régisseur de salle. Toutes les publicités d'un événement doivent respecter les normes graphiques, l'appellation des salles et doivent **obligatoirement** être approuvées par le département des communications de Diffusion Saguenay.
-